

National Disaster Risk Reduction and Management Centre

Communiqué

Il est porté à l'attention du public qu'un avis de fortes houles reste en vigueur pour Maurice, Rodrigues, Agalega et St Brandon. Cet avis émis par la Station Météorologique de Maurice reste en vigueur jusqu'au vendredi 01 juillet 2022 à 10h00.

Il est dangereux de s'aventurer dans les lagons et en haute mer car des houles de l'ordre de 4 mètres influencent la haute mer. Lors des marées hautes, les vagues peuvent déferler dans les régions côtières de basse altitude surtout au sud et au sud-ouest. Ainsi les automobilistes sont demandés d'être très vigilant. Il est fortement conseillé aux pêcheurs, aux plaisanciers et au public en général de ne pas sortir en mer et de ne pas s'aventurer sur ces plages lors des marées hautes. Toute activité nautique telle que le Kite Surf et le Ski Nautique, entre autres, est strictement déconseillée.

Le National Disaster Risk Reduction and Management Centre demande au public de suivre les consignes suivantes :

- Il est fortement conseillé aux pêcheurs de ne pas pratiquer les activités de pêche en haute mer ainsi que dans les lagons. Sécurisez vos embarcations de pêche ;
- Soyez très vigilant lors de vos sorties sur les routes côtières ;
- Il est conseillé aux résidants dans les régions côtières de rester vigilants ;
- Il est déconseillé de pratiquer toute activité sur la plage, dans les lagons et en haute mer ;
- Il est fortement conseillé aux plaisanciers de ne pas s'aventurer en haute mer et les lagons et d'éviter les visites et les activités de loisirs sur les îlots ainsi que la plongée, le kitesurf, le surf et le canoë entre autres ;
- Soyez à l'écoute des autorités concernées à travers les médias ; et
- Télécharger gratuitement les applications mobiles **Emergency Alert** et **My.T Weather** disponibles sur *App Store* et *Google Play* pour recevoir les dernières informations et instructions des autorités.

En cas de besoin, il est également conseillé au public de contacter les autorités sur les lignes d'urgences suivantes : la Police sur le **148, 999** et les Pompiers sur le **115**.

Le public est appelé à bien suivre les directives données par les autorités concernées et de respecter les protocoles établis par les autorités dans le cadre de la COVID-19.

Communiqué émis conformément à l'article 11 (c) de la National Disaster Risk Reduction and Management Act de 2016.

30 juin 2022

National Disaster Risk Reduction and Management Centre